

CONCOURS EXTERNE - INTERNE*

CONCOURS DE INTERNE DES ATTACHÉS

D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

ÉPREUVE DE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

- SESSION 2017 -

*Rayez la mention inutile :

000203

18

N.B. Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

IMPRIMERIE NATIONALE 135 011

NOMBRE D'INTERCALAIRES : 2

Préfecture du département
Le cabinet du préfet
Affaire suivie par: l'attaché

Chief lieu du département, le 16 mai 2017

NOTE à l'attention de Monsieur le Préfet

OBJET: Avis concernant l'éventuelle déqualification P.P.F de
l'aérodrome de Souilly-en-Syau.

Monsieur le Préfet,

Suite à la note du 11 mai 2017 par laquelle le ministre sollicitait votre avis sur l'éventuelle déqualification P.P.F de l'aérodrome de Souilly-en-Syau, vous trouverez en pièce-jointe le projet d'avis favorable à ce que l'aérodrome de Souilly-en-Syau devienne un point de passage frontalier saisonnier pour la période comprise entre le 1^{er} mai et le 31 octobre de chaque année.

En effet, il ressort des éléments dont nous disposons qu'une déqualification totale pourrait s'avérer néfaste pour notre économie et notre besoin d'emploi alors qu'une qualification permanente n'apparaît pas non-plus indispensable.

Comme vous le verrez dans le projet d'avis en annexe, la présence de l'aérodrome est un atout économique important pour le département et permet au pays Soullion de bénéficier d'un patrimoine culturel non sans importance. En effet la déqualification PPF de l'aérodrome induirait la disparition de notre célèbre festival Le you in Syou et nous priverait des bénéfices économiques qui y sont liés.

Si la Centrale décidait de suivre notre avis pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018, il me semble utile d'attirer votre attention sur différents points de vigilance.

Tout d'abord, le suivi des activités du syndicat mixte de l'aérodrome pourra être mené de façon régulière.

En effet, bien que les finances du syndicat ne laissent apparaître aucun déficit pour les exercices antérieurs, il me semble indispensable de veiller à cet équilibre lors des prochaines années d'exercice. Le financement du syndicat est lié aux dotations des collectivités locales. Si celles-ci viennent à diminuer, cela pourrait se répercuter de façon très lourde sur l'aérodrome. Et en ce qui concerne le nombre de vols et d'ouvertures de lignes décidé par les compagnies aériennes elles-mêmes qui, s'il se modifie de façon trop importante pourrait fragiliser l'équilibre du syndicat.

Ensuite, la DGDDI (direction générale des douanes et des droits indirects) attire notre attention avec urgence sur les difficultés qu'elle rencontre pour mettre en œuvre sa mission de contrôle.

Il semble donc indispensable de discuter de la possibilité de confier cette mission au service de la P.A.F (Police aux frontières) qui se trouve qu'à 13 km de l'aérodrome, tel qu'évoqué lors de l'Etat major départemental de sécurité du 29 avril dernier, en précisant que les besoins pour cette mission seraient désormais saisonniers.

La Fédération française aéronautique s'inquiète de la déqualification PPF des 13 derniers aérodromes sur le territoire national, les acteurs locaux s'opposent également à cette déqualification totale. Aussi, l'obtention d'une qualification saisonnière pourrait apaiser les esprits.

En outre, il serait peut être opportun d'organiser dans l'année à venir des groupes de travail visant à étudier de façon plus concrète le devenir de l'aérodrome de Souilly en Syon qui pourrait, à terme devenir une zone de fret multimodale compte tenu de son emplacement stratégique à la liaison d'une liaison ferroviaire, aérienne ainsi que de sa proximité de grands axes routiers.

Cette étude aurait l'objectif de réunir l'ensemble de nos acteurs locaux et d'envisager les bénéfices et les coûts qui engendrerait une telle opération. Enfin, l'ensemble des conclusions et observations tirées de ces études pourraient également donner lieu à des concertations plus approfondies.

Il s'agit là d'une liste d'étude que je soumets à votre approbation et par laquelle je dispose d'éléments complémentaires si cela vous apparaissait utile.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre attention en complément du projet d'avis que vous trouverez en pièce-jointe.

Bien respectueusement,

L'attaché

PJ: projet d'avis concernant la qualification PPF de l'aérodrome de Souilly en Syon.

Chef lieu du département, le ... 2017

Le Préfet de département

À Monsieur le Ministre de l'Intérieur

OBJET: Votre demande d'avis concernant la qualification PPF du département xxx.

Monsieur le Ministre,

Suite à votre demande du 11 mai 2017 sollicitant mon avis sur l'éventuelle déqualification Point de passage frontalier (PPF) des aérodromes situés dans mon département, je souhaite vous faire part de mes observations ainsi que de mon avis concernant particulièrement l'aérodrome de Souilly en Syon.

.../...

L'aérodrome de Souilly-en-Syon génère un volume de trafic compris d'environ 45 000 passages par an (45 102 passages en 2016) dont 20% de passages concernant un trafic hors Schengen. Le trafic hors Schengen concernait, en 2016, 10 521 passages parmi lesquels la majorité d'entre eux provenait ou se dirigeait vers le Royaume-Uni (10 393 passages en 2016, soit près de 99% des passages hors Schengen).

L'aérodrome de Souilly-en-Syon présente une infrastructure de 1500 m² lui permettant de traiter 50 000 passages par an.

Son activité se compose de liaisons commerciales hors Schengen réalisées par l'intermédiaire de deux compagnies aériennes, Easy Jet et KLM Jet qui circulent entre le 1^{er} mai et le 31 octobre et génèrent à elles-seules la principale de l'activité hors-Schengen (à 90%)

Les lignes d'affaire et de tourisme génèrent 654 passages durant l'année 2016 (dont 418 pour la période du mois de mai au mois d'octobre).

Le syndicat mixte gestionnaire de l'aérodrome fonctionne grâce au concours des collectivités territoriales : 15% Conseil Régional, 25% Conseil départemental, 25% Communauté de commune, 12,5% commune de Souilly en syon et 22,5% Chambre Commerce et de l'Industrie.

Son budget est à l'équilibre et a généré un bénéfice de 141 928€ pour l'exercice 2015 - tel que relevé par la Chambre régionale des comptes dans son rapport d'observation.

Le fonctionnement du syndicat n'appelle pas de dysfonctionnement, le personnel est quant à lui régit par un statut de droit privé.

Compte tenu du faible volume d'activité que représente les passages hors Schengen, l'aérodrome ne dispose pas de gardes frontiers permanents. Les équipes de DGDDI de Chambord détiennent la compétence de contrôle à la frontière pour l'aérodrome de Souilly en S.

La présence de l'aérodrome dans le pays Souillisien représente un atout indéniable pour l'économie et le tourisme de mon département.

Le tourisme représente en effet, le troisième secteur d'activité économique après l'agriculture et la logistique grâce au chiffre d'affaire de 65 M€ (soit 2,5 % PIB du département) qu'il génère ainsi qu'aux 2385 emplois qu'il crée.

Cet afflux touristique est étroitement lié à l'existence du festival See you in Syon d'échange franco-britannique qui a lieu chaque année, pendant 9 semaines à la période estivale et qui draine la plupart du trafic hors Schengen.

Dans une étude missionnée par la Chambre des commerces et de l'industrie, les touristes "étrangers" dépensent 2 fois plus durant leur séjour que les touristes français lors de leur passage dans le pays Souillisien et contribuent donc aux bons résultats touristiques et économiques.

Il apparaît donc en l'état que l'activité générée par l'aérodrome ne constitue pas une charge mais concourt plutôt à l'exercice économique de mon département.

La déqualification PPF totale de l'aérodrome, qui occasionne une forte résistance de la part des acteurs locaux, serait de toute évidence, dommageable pour la santé économique et culturelle de mon département.

Cependant, l'ensemble des éléments mentionnés précédemment ne justifient pas non plus nécessairement l'octroi d'une qualification PPF permanente.

Aussi, j'émet un avis favorable à la qualification PPF saisonnaire de l'aérodrome de Saillly en Syon entre le 1^{er} mai et le 31 octobre, période durant laquelle la présence touristique est majoritaire.

Conscient que cette déqualification partielle n'est pas de nature à perturber l'accueil international intra Schengen, celle-ci aura tout de même pour conséquence de réduire l'activité des gands-frontière. J'émet un avis favorable pour attribuer à la PPF la mission de contrôle en réponse aux sollicitations de la DG DDI qui peine à assumer la charge que représente ce contrôle à la frontière.

Mes services restent attentifs à l'évolution des activités de l'aérodrome et je reste ouvert à la reconsidération de cet avis si toutefois les conditions économiques et touristiques venaient à se dégrader.

Je vous prie de croire en l'expression mes plus respectueuses salutations,

Le Préfet de département